

Pas de CAPES LSF en 2026 : une langue en danger, des étudiants et étudiantes abandonnées, une inclusion menacée.



Contact

Kassandra ANDRADE

Présidente de la FNAEL
06 42 66 00 18
presidence@fnael.org

Quentin Vasseur, étudiant sourd en deuxième année de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), a lancé une pétition sur [change.org](https://www.change.org/p/alerter-sur-la-fermeture-du-capes-certificat-daptitude-au-professorat-de-lenseignement-du-second-degre-de-langue-des-signes-francaise-lsf-des-la-session-2026) début octobre **pour alerter sur la fermeture du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) de Langue des Signes Française (LSF) dès la session 2026**. Cette décision du ministère de l'Éducation nationale provoque une vive inquiétude au sein de la communauté sourde et du monde éducatif. Le CAPES de LSF, créé pour former et recruter des professeurs et professeures de LSF en collèges et lycées, est essentiel pour la transmission et la reconnaissance de la LSF comme langue de France. L'absence de la LSF dans la liste des concours ouverts en 2026 signifie **qu'aucune session ne sera organisée, ni en externe, ni en interne, ni en troisième voie**, compromettant ainsi l'avenir professionnel des étudiants et étudiantes actuellement en formation et la continuité de l'enseignement de la LSF dans le secondaire. Cette fermeture totale contraste avec la situation d'autres langues : si certaines, comme l'hébreu, le japonais, le néerlandais ou le russe, ne sont plus ouvertes depuis 2025, le mandarin et le portugais, eux, restent accessibles par la voie interne. **Cette annonce a déclenché une mobilisation croissante sur les réseaux sociaux, où étudiants, étudiantes, enseignants, enseignantes et associations dénoncent une mesure injuste et dangereuse pour l'inclusion des personnes sourdes et la pérennité de la filière LSF.**

La FNAEL et l'AFNEE **s'opposent à la fermeture du concours CAPES LSF 2026**. Cette décision, passée sous silence dans les annonces officielles, met en péril la continuité de l'enseignement de la LSF dans les collèges et lycées, et compromet l'avenir professionnel des étudiants et étudiantes actuellement en formation. **C'est la place même de la LSF dans le système éducatif français qui se trouve fragilisée.**

La suspension du CAPES LSF **constitue un recul pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes**. La LSF n'est pas une option : c'est une langue de France reconnue par la loi depuis 2005, porteuse de culture et de droits. Priver les élèves d'un enseignement en LSF, c'est remettre en cause leur accès à une éducation et l'égalité des chances dans leurs parcours. Nous refusons que ces principes fondamentaux soient sacrifiés au nom de la "rationalisation" ou de la "gestion des effectifs". Les langues régionales (basque, breton, occitan, créole, etc.) restent ouvertes, **la LSF est la seule langue totalement absente des concours enseignants en 2026**.

Les étudiants et étudiantes en Master MEEF LSF, qui se préparent au concours, **se retrouvent sans perspective**. Cette décision risque également de décourager les universités qui forment les futurs enseignants et futures enseignantes et de désorganiser toute la filière. Sans CAPES, la transmission de la LSF dans le secondaire est directement menacée, tout comme la pérennité du baccalauréat LSF et des filières LSF.

Nous demandons au ministère de revenir sur cette décision et de maintenir une session du CAPES LSF en 2026. À défaut, une alternative claire et rapide doit être proposée pour garantir la continuité du recrutement et de la formation des enseignants et enseignantes de LSF. Il faut une solution pérenne et équitable pour la filière.

L'absence d'annonce officielle crée un climat d'angoisse et d'incertitude pour les enseignants, enseignantes et les familles. La Langue des Signes Française fait partie intégrante du patrimoine linguistique national : sa place à l'école ne doit pas être négociable.

La LSF, langue vivante et citoyenne, ne doit pas devenir la grande absente de l'Éducation nationale.